

Barème d'Honoraires Transaction

Maisons ou Appartements

De 0 à 100 000 €uros	Forfait de 7.500 €uros TTC
Entre 100 001 et 140 000 €uros	6% maximum TTC du prix de vente
A partir de 140 001 €uros	5,5 % maximum TTC du prix de vente

Terrain

Maximum 10% TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf convention expresse entre les parties.

Barème d'Honoraires Location

Habitation Principale

Honoraire Exclusive bailleur : Frais d'entremise et négociation

5% TTC du montant du loyer annuel hors charges

Honoraires Locataire + Bailleur :

Visite Locataire - Constitution du dossier Locataire et Rédaction du Bail : 10 €uros /m²

Etat des Lieux Entrant 3 €uros /m²

Service Médiation

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

465 avenue de la Libération – 54000 NANCY

Fait à Taverny, le 13 octobre 2017

Le Gérant
Stéphane NAVAUX

